



PROCOLE SANITAIRE

Janvier 2021

Ce document décrit les modalités d'accueil de l'Arbre Bleu appliquant les mesures sanitaires connues et imposées par les autorités. Il est susceptible de changer en fonctions des directives ministérielles, préfectorales, académiques, municipales ou des connaissances scientifiques.

Il est destiné aux parents et à l'équipe encadrante, et pourra être adressé à la commune ainsi qu'au rectorat sur demande.

Suivant les directives ministérielles, nous décrivons les mesures prises pour les thématiques :

- Accueil des enfants
- Arrivées et départs
- Aménagement des salles de classe
- Le matériel Montessori
- Le matériel personnel
- Gestion de la circulation des enfants
- Les récréations
- Les repas
- Nettoyage/désinfection des locaux
- Le maintien de la distanciation physique
- Application des gestes barrières
- Communication et information

Enfin, il présente les actions à conduire en cas :

- de cas possible de Covid-19 au sein de l'école ou de l'établissement scolaire
- de cas avéré de Covid-19 au sein de l'école ou de l'établissement

Il repose sur trois principes généraux :

- ❖ Application des gestes barrière
- ❖ Nettoyage et désinfection des locaux et du matériel
- ❖ Formation/ Information et Communication

Toutes les mesures mises en œuvre visent à assurer la sécurité sanitaire et physique des enfants mais nous gardons à l'esprit que maintenir la sécurité affective et émotionnelle est tout aussi essentiel.

Les parents ont un rôle primordial dans la cohérence de ces mesures en les appliquant également en dehors de l'école. C'est ensemble que nous serons efficaces.

Accueil des enfants

Les parents s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école **en cas d'apparition de symptômes** évoquant un Covid-19 chez l'enfant ou chez une personne vivant dans le même foyer.

Les parents sont invités, chaque matin, à **prendre la température** de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.

Un seul adulte peut accompagner l'enfant dans l'école, il doit **porter un masque et désinfecter ses mains** sur le perron à l'aide du gel hydroalcoolique mis à sa disposition.

Le parent aide son enfant à mettre ses chaussons et enlever son manteau **en évitant de toucher aux affaires des autres** ou aux autres porte-manteaux. Dans le vestiaire, les porte-manteaux ont été espacés pour éviter les contacts entre les vêtements personnels de chaque enfant.

La lunch box est laissée dans le vestiaire et mise au frais, si nécessaire, à 9h par un membre de l'équipe.

L'enfant peut entrer en classe avec son doudou qu'il dépose, s'il le souhaite, dans sa poche ou sa boîte à doudou, ainsi que d'éventuel change que nous mettrons ensemble dans sa boîte à cet effet.

Nous demanderons à l'enfant de commencer sa journée en allant se laver les mains.

Les parents ne peuvent accéder aux salles de classe, à la cuisine ou la garderie, ni le matin ni le soir : ils doivent rester à la porte.

Les adultes devant conserver une distance d'un mètre, nous vous demandons de ne pas être plus d'**un** à la fois dans le couloir, il faut donc patienter dehors que la place se libère.

Arrivée et départ

Nous accueillons les enfants entre 8h et 8h45, passé ce délai, les portes sont fermées.

La fin de l'école est à 16h, nous accompagnons les enfants avec leurs affaires jusqu'à la porte.

Pour les enfants restant à la garderie, les départs peuvent s'échelonner jusqu'à 18h20. Le parent se présente masqué, après avoir désinfecté ses mains à l'entrée, à l'entrée de la salle de garderie pour emmener son enfant et le préparer dans le vestiaire.

Aménagement des salles de classe

La distanciation physique entre les enfants n'étant **pas** une mesure imposée, l'aménagement de la classe permet un travail à distance des uns des autres sans toutefois l'imposer.

Nous considérons l'école avec ses deux classes (Communauté Infantile et Maison des Enfants) comme un groupe unique, cela permet les contacts entre les groupes, notamment lors de la sieste et de la garderie.

Si l'effectif de l'école venait à évoluer, nous reverrions cette organisation.

Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée **sont aérés** le matin avant l'arrivée des enfants, pendant chaque récréation, après le déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux, *ainsi que chaque heure pendant quelques minutes.*

Le matériel Montessori

« L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise. »

Nous procédons au nettoyage quotidien du matériel utilisé durant la journée. Les plateaux de nourriture sont nettoyés entre chaque usage et le partage n'est plus encouragé.

Le matériel personnel

Nous vous remettons chaque semaine la blouse et la taie d'oreiller servant à la sieste pour être lavés (nous pourrions la laver à l'école mais il nous paraît important que cette dernière reste imprégnée de l'odeur de la maison).

Veillez à vêtir votre enfant de **vêtements qu'il sait défaire facilement** pour se rendre aux toilettes.

Gestion de la circulation des enfants

Pour les récréations : la Communauté Infantile sortira avant le déjeuner et la Maison des Enfants après.

Chaque classe possède son **point d'eau et ses toilettes**, les repas se prennent dans les classes respectives de chaque groupe.

Tous les enfants faisant la sieste se retrouvent dans la salle dortoir (servant également à la garderie).

Les récréations

Les deux groupes sortant à des moments différents et les contacts au sein d'un même groupe n'étant pas à distancier, l'accès aux cabanes et toutes autres activités dans le jardin restent ouverts.

Les repas

Nous utilisons les réfrigérateurs et les micro-ondes si nécessaire.

Les enfants mangent ensemble à table, les adultes sont toutefois à distance lorsqu'ils retirent leur masque pour manger.

Nous mettons la table avec des nappes et des serviettes en tissu, tout est lavé chaque jour.

Les carafes et autres objets communs sont désormais manipulés par les adultes.

Nettoyage/désinfection des locaux

Les points de contact fréquents (poignées, interrupteurs, robinet, poussoir de chasse d'eau, ...) sont désinfectés plusieurs fois par jour.

Tous les soirs après la classe, un nettoyage (sol, meubles, matériel utilisé, sanitaire) est opéré dans toute l'école.

Le maintien de la distanciation physique

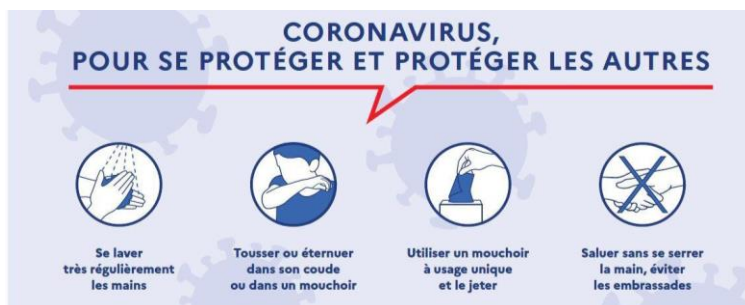
La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Les différents avis scientifiques insistent sur la nécessité de la faire respecter tout en étant conscient de la difficulté que cela peut représenter, notamment pour les classes de maternelle.

Nous attirons donc votre attention sur le fait que les enfants de moins de 6 ans ont beaucoup de mal avec la distanciation physique, l'enjeu est donc que chacun, individuellement et dans son quotidien s'assure de prendre toutes les mesures barrières adéquates pour que le covid n'entre pas dans l'école.

Appliquer les gestes barrières

Les gestes barrière rappelés dans ce référentiel, doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ces sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.



Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont supprimées.

Nous abordons ce lavage de façon ludique pour accompagner les enfants vers les bons gestes.

Le lavage est réalisé, à minima :

- A l'arrivée dans l'école ;
- Avant et après être sorti dans le jardin ou le parc ;
- Avant et après chaque repas ou collation ;
- Après être allé aux toilettes ;
- Après s'être mouché, avoir toussé ou avoir éternué ;
- Avant de retrouver les parents le soir ;
- Tout moment nécessaire ;

Les solutions hydroalcooliques ne sont utilisées que par les adultes, aucun enfant ne peut en utiliser même sous le contrôle étroit d'un adulte.

Un gel hydroalcoolique est disponible à l'entrée de l'école pour les parents.

L'équipe pédagogique dispose également de gel pour les situations le nécessitant.

Le respect des gestes barrières fait l'objet de sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge des enfants. La sensibilisation des parents est aussi prépondérante dans la continuité des messages sur l'application permanente de ces règles.

Le port du masque

Les autorités sanitaires requièrent le port du masque antiprojection, également appelé masque « grand public » de catégorie 1.

Il convient de souligner que le Conseil scientifique considère que pour les enfants en école maternelle le port du masque est difficile et même déconseillé, sauf pour les enfants présentant notamment des pathologies respiratoires chroniques sévères ou une immunosuppression, si leur état de santé le permet et en capacité d'en porter un.

L'équipe pédagogique est équipée, toute la journée, de masques chirurgicaux ou en tissu homologués de catégorie 1.

La communication, l'information et la formation

Il est nécessaire de sensibiliser et impliquer les enfants, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de propagation du virus.

Les parents

Ce document est adressé aux parents et ils devront acquiescer qu'ils en ont pleinement pris connaissance et qu'ils vont tout faire pour le suivre afin de limiter les risques de contagion.

L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est formée aux gestes barrière et au port du masque pour elle-même et pour les enfants dont elle a la charge si c'était nécessaire (suspicion de cas).

Les enfants

Chaque jour, les enfants sont **accompagnés dans la pratique des gestes barrière et l'hygiène des mains**. Cette sensibilisation est faite de manière ludique à l'aide de comptines et/ou d'images. Elle est répétée autant que nécessaire.

Gestion d'un cas suspect

Les symptômes évocateurs sont : toux, essoufflement, fièvre, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre :

- Isolement immédiat de la personne dans l'attente du retour à domicile ou de la prise en charge médicale :
 - s'il s'agit d'un adulte : avec un masque ;
 - s'il s'agit d'un élève : à l'infirmerie ou dans un espace dédié permettant sa surveillance par un adulte dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale, avec un masque pour les enfants en âge d'en porter (impératif à partir de 6 ans) ;
- Respect impératif des gestes barrières ;
- S'il s'agit d'un élève, appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières ;
- Rappel par le directeur d'école de la procédure à suivre à savoir : éviter les contacts et consulter un médecin ou la plateforme Covid-19 qui décide de l'opportunité et des modalités de dépistage le cas échéant.
- Le directeur d'école ou le chef d'établissement indique au personnel ou aux représentants légaux de l'élève qu'il ne doit pas revenir à l'école avant d'avoir consulté un médecin ;
- L'élève revient à l'école si ses responsables légaux attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. A défaut le retour se fera après 7 jours (si absence de fièvre) ;
- Le personnel revient à l'école si un test n'a pas été prescrit ou, le cas échéant, si le test réalisé est négatif.

Les activités scolaires de l'école ou de l'établissement se poursuivent en respectant avec attention les mesures du protocole sanitaire.

Le directeur d'école incite les représentants légaux ou le personnel concernés à lui transmettre les informations nécessaires au suivi de la situation.

En cas de survenue de « cas confirmé » :

- Les responsables légaux, s'il s'agit d'un élève, ou le personnel avisent sans délai le directeur d'école du résultat positif du test ou de la décision médicale confirmant l'atteinte par la Covid-19 et, le cas échéant, de la date d'apparition des symptômes ;
- L'élève ou le personnel « cas confirmé », placé en isolement, ne doit pas se rendre à l'école avant le délai suivant :
 - 7 jours pleins à partir de la date de début des symptômes avec absence de fièvre au 7ème jour pour les cas symptomatiques. En cas de fièvre au 7ème jour, l'isolement se poursuit jusqu'à 48h après la disparition des symptômes ;
 - 7 jours pleins à partir du jour du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques ;
- Le directeur d'école informe immédiatement l'IA-DASEN qui prend contact avec l'agence régionale de santé (ARS) ;
- Le directeur d'école, en lien avec le personnel médical de l'éducation nationale, élabore la liste des personnes, élèves ou personnels, susceptibles d'être contacts à risque au sein de l'école ou de l'établissement scolaire ;

- Le directeur d'école, par mesure de précaution, met en place des mesures d'éviction de ces personnes en attendant la validation par l'ARS ;
- L'élève ou le personnel qui n'est finalement pas identifié « contact à risque » rejoint son école ou l'établissement scolaire ;
- L'ARS est responsable du recensement et du suivi des personnes contact à risque et arrête la stratégie de dépistage adaptée.

Il appartient au directeur d'école de prévenir les personnels et les responsables légaux, que suite à un cas confirmé dans l'école :

- soit leur enfant ou le personnel est susceptible d'être contact à risque et que par mesure de précaution il ne doit pas venir dans l'établissement jusqu'à la validation par l'ARS;
- soit leur enfant ou le personnel n'est pas identifié comme contact à risque à ce stade malgré la présence d'un cas à l'école ou dans l'établissement.

Après validation par l'ARS, le directeur d'école indique aux personnels ou responsables légaux des élèves s'ils sont ou non identifiés comme contacts à risque. Si le personnel ou l'élève n'est pas contact à risque, il revient dans l'école ou l'établissement scolaire.

L'apparition d'un cas confirmé parmi les enseignants, dès lors qu'il porte un masque grand public de catégorie 1, n'implique pas que les élèves de la classe soient considérés comme contacts à risque. De même, l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves n'implique pas que les personnels soient identifiés comme contacts à risque, dès lors que ces derniers portent un masque grand public de catégorie 1 ou un masque chirurgical.

En revanche, l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves implique que les autres élèves de la classe soient identifiés comme contacts à risque.

Dans la circonstance où trois élèves d'une même classe (de fratries différentes) seraient positifs au Covid-19, alors les personnels de la classe doivent également être considérés comme contacts à risque.